

Quoi de neuf Outre-Rhin ?

Une sélection de
l'actualité allemande

Du 29 mai au 04 juin 2025

La présidente du Bundestag, Julia Klöckner (CDU), s'est rendue à Paris le lundi 2 et mardi 3 juin pour sa première visite officielle à l'étranger. L'ancienne ministre y a notamment rencontré le président Emmanuel Macron, le Premier ministre François Bayrou, ainsi que son homologue à l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Privet. Lors de cette rencontre, Klöckner a découvert le système de vote électronique du Parlement français, qu'elle a trouvé à la fois moderne et efficace. Les deux présidentes coprésident également l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA), dont les travaux devraient reprendre dès ce mois de juin, après une longue période d'interruption due à la pandémie de Covid-19 et aux élections en France et en Allemagne. Les deux présidentes ont déclaré qu'il était temps pour l'Assemblée de se retrouver, d'intensifier les échanges parlementaires et d'instaurer une nouvelle régularité pour garantir la stabilité européenne.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères allemand, Johann Wadephul (CDU), s'est rendu pour la première fois aux États-Unis pour rencontrer son homologue américain. Lors d'un entretien en tête-à-tête de 15 minutes, suivi de discussions élargies de 30 minutes avec le sénateur Marco Rubio, les deux pays ont abordé les défis sur la scène internationale. Au cours de la conférence de presse qui a suivi, tenue sans son homologue, Wadephul a déclaré que les deux pays s'accordaient sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat en Ukraine. « Cela a été souligné à maintes reprises ». Il a été convenu de « coordonner étroitement les prochaines étapes pour que Poutine finisse par accepter de revenir à la table des négociations ». L'Europe continuera à resserrer l'étau des sanctions. « Et le Sénat américain est également prêt à prendre de nouvelles sanctions ». Par ailleurs, le chancelier allemand, Friedrich Merz, se rendra à Washington le mercredi 4 juin en soirée, pour sa première visite officielle aux Etats-Unis.

Le ministre allemand de l'Intérieur, Alexander Dobrindt (CSU), a annoncé lundi 2 juin son intention de maintenir les refoulements de demandeurs d'asile à la frontière allemande, malgré une décision de justice qui considère cette mesure contraire au droit européen. Peu après son entrée en fonction, le 7 mai, Dobrindt avait ordonné un renforcement des contrôles aux frontières et décidé que, désormais, les demandeurs d'asile pourraient être refoulés à la frontière. Or, dans une décision en référé rendue lundi 2 juin, le tribunal administratif de Berlin a estimé cette pratique illégale, au motif qu'un demandeur d'asile ne peut être refoulé sans que l'Etat membre responsable de sa demande ait été clairement identifié, conformément aux règles européennes. Malgré cette décision, Dobrindt a affirmé vouloir poursuivre cette politique, qualifiant le jugement berlinois de cas individuel. Il a également annoncé qu'il engagerait une procédure sur le fond, se disant confiant quant à son issue. Le lendemain, mardi 3 juin, le chancelier fédéral Friedrich Merz a réitéré son soutien à ces mesures, en déclarant que : « tant que la situation aux frontières extérieures ne sera pas nettement améliorée grâce à de nouvelles règles européennes, nous devrons maintenir les contrôles aux frontières intérieures ».

Le parti de gauche *Bündnis Sahra Wagenknecht (BSW)* a échoué dans les deux recours constitutionnels qu'il avait déposé contre le Bundestag. Le mardi 3 juin, la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe a rejeté les requêtes, qu'elle juge irrecevables, car elles n'étaient pas suffisamment motivées. Après les élections fédérales de mars, au cours desquelles le parti fondé en janvier 2024 avait obtenu 4,981 % des voix, soit juste en dessous du seuil de 5 % pour entrer au Bundestag, les plaintes visaient notamment à obtenir un nouveau décompte avant l'établissement des résultats définitifs, ce que le tribunal avait déjà refusé en mars. L'une des principales critiques portait sur le fait qu'aucune procédure de recomptage n'est prévue lorsqu'un parti échoue de justesse à atteindre le seuil électoral. Le BSW réclamait également une modification de l'ordre d'apparition des partis sur les bulletins de vote, estimant avoir été désavantagé par la disposition actuelle. Sur le premier point, la Cour a rappelé que le Bundestag dispose d'une large marge d'appréciation dans la rédaction de la loi électorale. Le BSW, selon les juges, n'a pas su démontrer de manière convaincante pourquoi le législateur aurait été juridiquement obligé d'introduire un droit au recomptage dans de tels cas. Quant à la critique concernant les bulletins de vote, la Cour l'a jugée infondée. En vertu de la loi électorale allemande, l'ordre des partis est déterminé selon les résultats des élections précédentes, ce qui classe les nouveaux partis, comme le BSW, par ordre alphabétique. Il n'y a donc, selon le tribunal, aucune inégalité de traitement.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a reçu le Prix international Charlemagne 2025 à Aix-la-Chapelle, en reconnaissance de son engagement exceptionnel en faveur de l'unité, de la sécurité et de la compétitivité de l'Europe. Selon le Directoire du prix, elle a su représenter les intérêts de l'Union européenne avec détermination et vision stratégique face aux crises majeures de ces dernières années : la pandémie, la guerre d'agression russe, la transition économique, la lutte contre le changement climatique et la transformation numérique. Lors de la cérémonie, le chancelier fédéral Friedrich Merz a salué en elle « une femme forte au service d'une Europe forte », qui « donne une voix européenne à l'Europe dans le monde ». Dans son discours de remerciement, Ursula von der Leyen a lancé un appel à bâtir le prochain grand projet européen : « une Europe indépendante ».

PARLEMENT, PARTIS & PERSONNES



L'ancienne ministre allemande des Affaires étrangères, **Annalena Baerbock**, a été élue présidente de l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies avec 167 voix sur 174, après s'être présentée sans opposant. Le vote en séance plénière devant les 193 membres de l'ONU étant donc considéré comme une simple formalité, du moins en principe : normalement l'assemblée générale entérine ce type de nomination par acclamation, c'est-à-dire par consensus et sans vote formel. Peu avant l'élection, un Etat membre a toutefois demandé un vote à bulletin secret. Selon des sources diplomatiques, il s'agirait de la Russie. Après son élection, Baerbock a souligné qu'elle agirait en tant que « médiatrice honnête et force de liaison » pour tous les États membres.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

11 405

1	1	8	7
0	0	6	5
4	3	2	2
7	4	9	0
9	8	2	0

En 2024, l'Allemagne a enregistré un record de 11 405 signalements de discrimination, en hausse de 6 % par rapport à 2023. Cela ressort du rapport annuel de la Déléguée fédérale indépendante à la lutte contre les discriminations, Ferda Ataman. « La discrimination est un problème croissant en Allemagne », a averti Ataman, ajoutant qu'elle se manifeste de plus en plus ouvertement. Depuis 2019, le nombre de cas a même presque triplé. Les principaux motifs sont le racisme (43 %), le handicap (27 %) et le sexe (24 %). La majorité des cas surviennent dans le milieu professionnel. Les femmes sont particulièrement touchées, notamment lors de l'embauche ou après un congé maternité. La déléguée critique la faiblesse de la législation actuelle et appelle à un renforcement du cadre juridique pour mieux protéger les victimes.